

GUIDE PRATIQUE · APPROVISIONNEMENT

Inspection avant expédition : pourquoi et comment la demander pour une importation en Guinée

Quand vous achetez des pièces, des matériaux ou des équipements à des milliers de kilomètres, vous payez souvent avant de voir la marchandise. Une fois arrivée à Conakry, une erreur de référence, une quantité manquante ou un défaut de qualité coûte cher et prend du temps à régler. L'inspection avant expédition permet de vérifier la marchandise pendant qu'elle est encore chez le fournisseur.

SOMMAIRE

01 Pourquoi faire inspecter une marchandise avant son départ ?
02 Est-ce obligatoire pour importer en Guinée ?
03 Que vérifie l'inspecteur ?
04 À quel moment demander l'inspection ?
05 Le rapport d'inspection et la suite à donner
06 Qui paie l'inspection ?
07 Ce que nous faisons pour vous

01 Pourquoi faire inspecter une marchandise avant son départ ?

Faire inspecter une marchandise avant son expédition, c'est mandater un inspecteur indépendant qui se rend chez le fournisseur, contrôle la commande avant le chargement et vous remet un rapport. Vous savez ainsi ce qui va réellement partir vers la Guinée avant de payer le solde ou d'autoriser l'embarquement, au lieu de le découvrir au port de Conakry.

Une fois la marchandise partie, vos moyens d'action se réduisent : le fournisseur est loin, un retour coûte le fret aller et retour, et une réclamation se règle lentement. Avant le départ, le fournisseur peut encore corriger, compléter ou remplacer.

- Premier achat chez un fournisseur que vous ne connaissez pas encore.
- Commande de valeur élevée ou payée en grande partie à l'avance.
- Pièces techniques dont la référence exacte compte (pièces d'engins, pièces d'usure, composants électriques).
- Marchandise destinée à un site éloigné, où une erreur immobilise un chantier ou une mine.

02 Est-ce obligatoire pour importer en Guinée ?

Dans la plupart des cas, l'inspection dont parle ce guide est une démarche volontaire de l'acheteur, pour protéger son achat. Elle ne remplace aucune formalité douanière : la marchandise est déclarée et contrôlée à son arrivée en Guinée selon la réglementation en vigueur.

Certains pays ont mis en place, pour certaines marchandises, des programmes d'inspection ou de certification de conformité exigés avant l'embarquement. Les règles peuvent évoluer : avant toute

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

commande, vérifiez avec votre commissionnaire en douane si votre marchandise est concernée par une exigence de ce type au moment de l'importation.

> Ne confondez pas l'inspection commerciale demandée par l'acheteur et un contrôle exigé par une autorité : le premier protège votre achat, le second conditionne l'entrée de la marchandise. Votre commissionnaire peut vous dire lequel s'applique.

03 Que vérifie l'inspecteur ?

L'inspecteur travaille à partir de votre bon de commande, de la facture pro forma et de vos spécifications techniques. Plus ces documents sont précis, plus le contrôle est utile.

- Quantité : nombre de pièces, de colis, de palettes, comparé à la commande et à la liste de colisage.
- Conformité : références, marques, dimensions, couleurs, matières, numéros de série quand il y en a.
- Qualité : aspect, défauts visibles, et selon le cas essais simples de fonctionnement prévus à l'avance.
- Marquage et étiquetage : marques sur les colis, plaques signalétiques, mentions demandées par l'acheteur.
- Emballage : solidité pour un long voyage maritime ou aérien, protection contre l'humidité et les chocs.
- Chargement, si vous le demandez : supervision de la mise en conteneur, du calage, de l'arrimage et de la pose du scellé, dont le numéro est relevé.

Pour une marchandise en série, l'inspecteur contrôle en général un échantillon tiré au hasard selon une méthode convenue à l'avance, et non chaque pièce. Précisez cette méthode et le niveau d'exigence dans votre demande.

04 À quel moment demander l'inspection ?

- Pendant la production, pour une commande importante ou fabriquée sur mesure : on détecte les défauts tôt.
- À la fin de la production, quand la commande est terminée et en grande partie emballée : c'est le moment le plus courant.
- Au chargement, pour vérifier ce qui entre réellement dans le conteneur ou sur le camion.

Prévoyez la date avec le fournisseur dès la commande et inscrivez dans le contrat que l'expédition et le paiement du solde dépendent d'un rapport satisfaisant. Le fournisseur doit donner accès à son site et à la marchandise.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

05 Le rapport d'inspection et la suite à donner

Le rapport décrit ce qui a été contrôlé, les écarts constatés, avec photos, et une conclusion : conforme, non conforme ou conforme avec réserves. Il est remis à celui qui a commandé l'inspection.

1. Rapport conforme : vous autorisez l'expédition et le paiement selon le contrat.
2. Écarts mineurs : vous négociez une correction, un complément ou un ajustement avant le départ.
3. Non-conformité grave : vous bloquez l'expédition et demandez le remplacement, avec une nouvelle inspection si nécessaire.

> Gardez le rapport dans votre dossier d'importation. En cas de litige avec le fournisseur ou de dommage pendant le transport, il montre l'état de la marchandise au départ.

06 Qui paie l'inspection ?

Celui qui commande l'inspection la paie, en général l'acheteur. Il est possible de négocier dans le contrat qu'une nouvelle inspection, rendue nécessaire par une non-conformité, soit à la charge du fournisseur. Le coût dépend du lieu, de la durée du contrôle et du nombre d'inspecteurs : demandez un devis avant de confirmer.

Pour une inspection exigée par une autorité, les règles de paiement sont fixées par le programme concerné : renseignez-vous auprès de votre commissionnaire avant d'acheter.

07 Ce que nous faisons pour vous

TransXpress consulte les fournisseurs, achète pour votre compte, organise l'enlèvement par ses agents partenaires et peut faire contrôler la marchandise avant son départ, puis la dédouane à Conakry et la livre sur votre site. Envoyez-nous votre bon de commande, les coordonnées du fournisseur et le lieu d'enlèvement.

? Questions fréquentes

L'inspection avant expédition est-elle obligatoire en Guinée ?

L'inspection commerciale décrite ici est volontaire. Certaines marchandises peuvent être soumises à une exigence de contrôle ou de certification avant l'embarquement : vérifiez avec votre commissionnaire si la vôtre est concernée.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

L'inspection remplace-t-elle le contrôle de la douane à Conakry ?

Non. La marchandise est déclarée et peut être contrôlée à son arrivée, quel que soit le résultat de l'inspection au départ.

Que faire si le rapport n'est pas conforme ?

Bloquer l'expédition, demander au fournisseur de corriger ou de remplacer la marchandise, et faire contrôler de nouveau avant le départ si l'écart est important.

Guide d'information générale rédigé par TransXpress. Les règles douanières et les procédures évoluent : chaque dossier se vérifie avec les documents et la réglementation en vigueur. Ce guide ne constitue ni un devis ni un engagement.

TRANSXPRESS

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

TRANSXPRESS

UN SEUL INTERLOCUTEUR, DU PORT À VOTRE SITE

Approvisionnement, transit et dédouanement, transport lourd et location d'engins en Guinée.

TransXpress accompagne les opérateurs miniers, industriels et de construction en Guinée et sur les corridors vers le Mali et la Sierra Leone. Un nom, un numéro et quelques mots suffisent : nous vous rappelons sous 24 h ouvrées.

DEVIS

transxpress.co/#devis

WHATSAPP

+224 610 36 36 52

E-MAIL

info@transxpress.co

BUREAU

Résidence Micheline, Camayenne, Dixinn, Conakry

© 2026 TRANSXPRESS SARL, RCCM GN.TCC.2022.B.01359. Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur : toute reproduction, diffusion ou adaptation, totale ou partielle, sans l'autorisation écrite de TRANSXPRESS SARL est interdite. Version en ligne : transxpress.co/guides/inspection-avant-expedition-import-guinee/